



ORGANISATION  
PÉDAGOGIQUE

NOR : MENE9802267C  
RLR : 520-3

CIRCULAIRE N°98-209  
DU 22-10-1998

MEN  
DESCO A4

## Mise en place des groupes “nouvelles technologies appliquées” dans les collèges année 1998-1999

*Texte adressé aux recteurs ; aux inspecteurs d'académie ; directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux principaux de collège*

■ La circulaire du 9 janvier 1998 portant sur l'organisation de la rentrée scolaire 1998 dans les collèges, recommande la création de

groupes “nouvelles technologies appliquées” ; la présente note de service propose différentes orientations pour faciliter leur mise en œuvre.

**Les groupes “nouvelles technologies appliquées”** doivent être utilisés par les équipes pédagogiques pour permettre aux élèves d'atteindre plus facilement les objectifs de la classe de quatrième en privilégiant l'utilisation des nouvelles technologies.

Le cadre horaire pour les travaux de projet est celui des disciplines qui y concourent (la technologie pour tout ou partie, le français pour

tout ou partie, etc.). L'ensemble des disciplines doivent contribuer à la réussite des élèves qui participent à des groupes "nouvelles technologies appliquées", en s'appuyant sur les différentes modalités existantes sur le plan de la pédagogie ou de l'organisation des enseignements :

**La démarche de projet** qui était au cœur de la mise en place des classes technologiques de collège, doit guider le travail des enseignants ; elle permet d'une part de faire comprendre aux élèves la cohérence et la complémentarité qui existent entre les différents enseignements, d'autre part de mieux faire percevoir leurs finalités.

**Le choix des réalisations proposées à un élève ou un groupe d'élèves**, leur mise en œuvre et leur exploitation doivent associer les professeurs de toutes les disciplines, sur la base d'un projet élaboré en commun :

- ainsi conçus, les travaux menés dans ces groupes "nouvelles technologies appliquées" seront réellement intégrés à la formation globale de l'élève,
- le réinvestissement des acquis en termes de connaissances mais surtout d'organisation ou de méthode dans d'autres disciplines en sera facilité,
- les progrès réalisés par l'élève dans ces groupes seront reconnus par l'ensemble des professeurs impliqués.

Ces différents éléments doivent aider l'élève à prendre confiance en lui et à lui permettre de trouver le chemin de la réussite scolaire.

Une grande autonomie est laissée aux établissements pour mettre en place des groupes "nouvelles technologies appliquées". Il serait bon toutefois de tenir compte le plus souvent possible des recommandations suivantes :

- exposer aux élèves l'ensemble du projet ainsi que son déroulement, la part de chacune des disciplines, les exigences, etc. ;
  - privilégier des séances d'au moins deux heures lorsqu'il s'agit de réalisations, pour que l'élève ait conscience d'un travail achevé, même si celui-ci n'est qu'une étape du projet.
- Les groupes "nouvelles technologies appliquées" accueillent des élèves aux aspirations et motivations variées : les professeurs ont donc à

s'adapter à cette diversité ; en conséquence, ils ont une grande latitude et donc une grande responsabilité pour :

- adapter les réalisations (nombre, difficulté, complexité) ;
- les inscrire dans un projet (groupe, classe, collège) ;
- organiser les activités des élèves ;
- susciter réflexion et initiatives.

Les effectifs des groupes "nouvelles technologies appliquées" ne sont pas fixés, mais découlent de la réalité des besoins identifiés individuellement.

**Les activités développées dans les groupes "nouvelles technologies appliquées"** ne relèvent pas d'un programme spécifique ; les objectifs visés se réfèrent systématiquement à ceux des programmes de quatrième. L'utilisation des nouvelles technologies dans les groupes "nouvelles technologies appliquées" doit être considéré par les équipes pédagogiques comme un moyen supplémentaire pour diversifier leur pédagogie. Ce n'est donc pas une filière.

Comme dans l'enseignement obligatoire de technologie, trois domaines d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont privilégiés :

- la communication assistée par ordinateur ;
- la fabrication assistée par ordinateur ;
- les automatismes.

Les équipes pédagogiques pourront faire des choix en fonction du matériel déjà disponible dans l'établissement, des objectifs visés et des attentes et possibilités exprimées par les élèves au cours de l'année. Plus encore que dans d'autres enseignements, une attention particulière doit être portée aux besoins des élèves, afin d'offrir à ceux-ci des activités de nature à maintenir leur attention, à éviter tout sentiment d'ennui, à susciter de véritables apprentissages, sources réelles de progrès.

Ces trois domaines sont de difficulté différente ; ils mettent en jeu des objets et des notions plus ou moins délicats à aborder ou à utiliser avec les élèves de quatrième. Il ne faut toutefois pas trouver dans ces difficultés les motifs de choix trop restreints : la volonté de diversifier et de renouveler les activités, de limiter les projets dans

le temps, doit être une préoccupation constante de l'équipe pédagogique afin de capter réellement et durablement l'intérêt des élèves et leur permettre donc de progresser.

Enfin, il faut insister sur le fait que cette pratique renforcée des nouvelles technologies non seulement doit permettre une meilleure réussite des élèves en quatrième, mais qu'elle représente un atout important pour la poursuite d'études en classe de troisième.

Des directives pédagogiques concrètes, appuyées sur des exemples, seront diffusées par les corps d'inspection chargés de la technologie dans le courant du mois d'octobre.

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de la recherche et de la technologie  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Bernard TOULEMONDE

